



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 25 : Formation et renforcement des capacités en aéronautique civile

MODÈLE DE GESTION DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE EN AMÉRIQUE CENTRALE

[Note présentée par les États membres² de la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale (COCESNA)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail a pour objet d'informer l'Assemblée du modèle de gestion de la formation aéronautique en Amérique centrale, qui est apparu au départ comme une initiative destinée à répondre aux besoins en matière de formation et d'enseignement dans le domaine de la navigation aérienne et a été étendu, avec le temps, à la sécurité opérationnelle dans les États membres de la COCESNA, ainsi qu'à la formation de spécialistes d'organismes et d'entités connexes (par exemple compagnies aériennes, exploitants d'aéroports, organismes de maintenance, etc.). À ces fins, la Corporation dispose de l'Institut de formation aéronautique spécialisée en Amérique centrale (ICCAE), où il existe une plateforme régionale pour la formation, l'assistance technique et les services technologiques. Toutes ces activités font référence à la prochaine génération de professionnels de l'aviation, à la politique de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en matière de formation aéronautique civile, au Programme TRAINAIR PLUS, aux tendances et aux projections concernant l'aviation civile d'ici 2030, ainsi qu'aux règlements nationaux.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre en considération le contenu de la présente note de travail ;
- b) à examiner la possibilité d'étendre le système de gestion de la formation en Amérique centrale aux autres régions de l'OACI ;
- c) à promouvoir l'initiative de coopération et/ou les alliances stratégiques en vue du renforcement institutionnel des centres de formation en aviation civile ;
- d) à encourager la mise en œuvre de systèmes d'informations sur la gestion de la formation à l'échelle régionale et mondiale.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire car l'activité présentée se financera d'elle-même.
<i>Références :</i>	Annexe 1 – <i>Licences du personnel</i> <i>Guide de conception de cours — Méthode de formation fondée sur les compétences</i> (Doc 9941) Plan mondial de navigation aérienne 2016-2030 (Doc 9750-AN/963) Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde, 2020-2022 Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde, Première édition, 2017 (Doc 10118)

¹ Versions anglaise et espagnole fournies par la COCESNA.

² Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua.

1. INTRODUCTION

1.1 Avec une vision claire de l'avenir et la ferme volonté de se conformer aux obligations liées à la Convention relative à l'aviation civile internationale (Chicago, 1944), les États d'Amérique centrale ont décidé en 1960 d'établir une organisation intergouvernementale régionale spécialisée en navigation aérienne dotée d'une capacité et de ressources suffisantes pour faire face aux défis de la modernisation de l'aviation à l'époque.

1.2 C'est ainsi qu'a été créée la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale (COCESNA) pour accroître les niveaux de sécurité, éviter les doubles emplois et promouvoir la coopération. Établie en 1998, l'école de formation aéronautique d'Amérique centrale (dont le sigle espagnol est ECCA) est aujourd'hui connue sous le nom d'Institut de formation aéronautique d'Amérique centrale (ICCAE), lequel a élaboré le modèle régional de gestion de la formation régionale.

1.3 Depuis sa conception, le modèle de gestion de la formation aéronautique est basé sur une approche d'intégration et de coopération en vue de la gestion de la formation de professionnels travaillant dans les domaines technique, opérationnel, administratif et de gestion à la COCESNA, dans les autorités de l'aviation civile (AAC) de la région ainsi que dans d'autres entités de l'isthme sur une plateforme régionale soutenue et durable.

1.4 Les considérations ci-dessus sont en harmonie avec les scénarios présent et futur du transport aérien et les nouvelles exigences ayant trait à la sécurité et à la navigation aérienne figurant dans les plans régionaux de sécurité opérationnelle et mondiale de la navigation aérienne. Cela a nécessité des efforts et des investissements de ressources considérables de la part des États membres, en particulier en termes de formation de personnel, d'amélioration des infrastructures et de mise en œuvre de technologies, ainsi que de capacité installée conformément à l'objectif d'assurer la pertinence et la qualité de la formation comme indiqué dans les annexes, les normes de l'OACI et les pratiques recommandées.

1.5 Les résultats obtenus grâce à ce modèle efficace de gestion de la formation aéronautique ont eu un impact positif sur le développement des opérations, comme l'a montré le dernier audit du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) qui a conclu que les niveaux de conformité des États membres de la COCESNA étaient supérieurs à la moyenne. Cela est dû au haut niveau des spécialistes de différents domaines des États membres.

1.6 Au nombre des avantages de la mise en place d'un système intégré de gestion de la formation administré par un centre régional de formation comme l'ICCAE, on peut souligner :

- a) l'appui et la reconnaissance des processus et des plans de formation ;
- b) un bon rapport coûts-avantages ;
- c) la flexibilité dans la fourniture des services ;
- d) l'élaboration de cours sur mesure ;
- e) la normalisation de la formation ;
- f) la promotion des réseaux de collaboration (travail en réseau).

1.7 Le système repose sur une coordination et un travail efficaces de tous les organismes basés sur la détermination des besoins en matière de formation, la planification des cours communs et spécialisés à l'échelle régionale, l'optimisation du budget, la planification des événements, l'évaluation de l'enseignement et l'impact de la performance.

2. RÉFÉRENCES

2.1 Le cadre de référence de la création d'un système de gestion de la formation aéronautique des professionnels du transport aérien dans la région Amérique centrale est la contribution de diverses initiatives telles que : celle ayant trait à la prochaine génération de professionnels de l'aviation, le Programme TRAINAIR PLUS (TPP) basé sur les normes, comme les centres d'excellence régionaux de formation (RTCE), et l'analyse des besoins en matière de formation dans le domaine de l'aéronautique avec une projection de la demande en 2030.

3. DESCRIPTION GÉNÉRALE

3.1 En ce qui concerne les scénarios actuel et futur du transport aérien et les nouvelles exigences de sécurité, conformément aux plans de sécurité opérationnelle et mondiale de la navigation aérienne et à la sûreté de l'aviation (AVSEC), les États et les organismes membres doivent investir en ce qui concerne la formation du personnel, l'amélioration de l'infrastructure et la technologie.

3.2 L'adoption de l'approche basée sur les compétences a forcé l'industrie à modifier la conception de l'enseignement-apprentissage, ce qui nécessite la mise à jour des programmes, de la méthodologie et du matériel pédagogique, laquelle suppose l'élaboration d'objectifs de l'enseignement, de contenus, de matériels ainsi que le recours à des équipes d'appui dans le domaine de l'enseignement, conformément aux normes de performance du travail et de performance professionnelle.

3.3 Le système permet aussi de déterminer des initiatives ou des améliorations permettant différents modes de formation autres que les cours en personne comme : la formation en interne, la formation continue, l'apprentissage hybride, la formation assistée par ordinateur, etc., ce qui permet d'augmenter la couverture géographique et la population cible, d'optimiser les ressources économiques et de remédier aux problèmes liés aux langues et à l'attention individualisée grâce à l'application de la technologie.

3.4 Le système de gestion de la formation a un impact considérable sur la conformité aux exigences d'autorisation et de certification en matière de sécurité opérationnelle dans les États membres de la COCESNA. Il conviendrait de noter ici que la moyenne mondiale et les performances pertinentes des activités des États membres de l'OACI, en particulier en ce qui concerne l'élément crucial 4 (personnel technique qualifié), sont caractérisées par les écarts les plus importants dans le monde. La moyenne mondiale est actuellement de 66,09%, niveau inférieur à celui des États d'Amérique centrale dont la moyenne est de 85,56% (soit une différence de 19,6 points de plus).

3.5 L'ICCAE participe au TPP de l'OACI et est reconnu comme un RTCE, en application de la planification stratégique du développement des talents humains établie par les ACC des États membres de la COCESNA et la communauté de l'aviation en vue de permettre à ceux-ci de disposer d'un nombre suffisant de personnes qualifiées et compétentes pour opérer, administrer et maintenir le système du transport aérien actuel et futur, conformément aux normes internationales établies.

3.6 Il ressort des résultats obtenus en 2018 en ce qui concerne les organismes et les participants dans le cadre du processus de suivi et d'analyse de la satisfaction du client que l'indice de satisfaction des participants demeure stable et qu'on pouvait atteindre 94,03 %. Par ailleurs, le taux était de 96,06 % en ce qui concerne l'évaluation des moniteurs, de 93,78 % pour les contenus et le matériel didactique, et de 98,4 % en ce qui concerne l'applicabilité des cours au travail, tous des niveaux supérieurs à 90 %. La perception des organismes en ce qui concerne la qualité du service fourni par l'ICCAE est excellente et les objectifs sont atteints dans toutes les variables avec un indice global de 90 %.

4. CONCLUSION

4.1 Le cadre du modèle de gestion de l'enseignement dans la région contient une proposition cohérente, exhaustive et rationnelle pour la formation et le développement de compétences techniques spécialisées en vue de disposer en temps voulu d'une main-d'œuvre suffisante possédant les qualifications nécessaires pour pouvoir être intégré au secteur productif.

4.2 Le développement du système de gestion de l'enseignement a été rendu possible par l'appui des États membres, l'assistance technique de l'OACI et la mise en place d'alliances stratégiques avec des organismes liés à l'industrie aéronautique ayant un impact sur le renforcement de la formation dans le domaine de l'industrie aéronautique régionale, ce qui a permis de former plus de monde, et un excellent rapport coûts-avantages par participant. En outre, cela a contribué à promouvoir la formation hautement spécialisée dans la région, conformément aux objectifs de l'initiative de la prochaine génération des professionnels de l'aviation et, compte tenu de la similarité entre les pays de la région, à la possibilité de l'étendre et de l'appliquer au reste de l'Amérique latine, ainsi qu'à d'autres régions de l'OACI.